

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SEMOY

(Pour les artisans ou commerçants)

Le Comité des Fêtes de Semoy organise un vide grenier le dimanche 04 septembre 2022.

Cela concerne la vente ou l'échange d'objets usagés appartenant aux exposants (Ex : mobilier, bibelots, livres, jouets, vêtements, ...) ou la vente de produits alimentaires locaux (vins, miels, melons, ...)

Le commerce et l'échange d'animaux sont interdits.

Le vide grenier se déroule de 8 heures à 18 heures

Sur le terrain à coté du complexe multisports, au parc de LA VALINIERE à Semoy

Les participants doivent se présenter entre 7 heures et 8 heures à l'entrée du vide grenier :

- **LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LE BULLETIN**
- **LE VEHICULE IMMATRICULE INSCRIT SUR LE BULLETIN**

Un registre obligatoire est tenu et remis à la Préfecture pour vérification sous 8 jours.

Les véhicules des exposants peuvent stationner sur le stand à condition qu'ils ne soient pas trop volumineux :

- 6 mètres maxi sinon prendre 2 stands ou stationner sur le parking (véhicule avec remorque, fourgon...),
- Ne dépassant pas les 2,50 mètres de hauteur et les 3,5 tonnes.

Sont exclus les campings cars et les camions.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. REMPLIR LISIBLEMENT LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE SIGNER OBLIGATOIREMENT

(Par la même personne décrite sur la pièce d'identité).

2. Y JOINDRE:

- Une copie recto/verso de la pièce d'identité (même personne que le bulletin d'inscription),
- Une copie du registre du commerce,
- Et un chèque daté et signé à l'ordre du Comité des Fêtes de Semoy.

3. ENREGISTREMENT DU BULLETIN D'INSCRIPTION:

- **Soit lors des 2 permanences** du CDF à la Maison des Associations, Place François Mitterrand à Semoy :
 - Le samedi 20 août de 10h à 12h
 - Ou
 - Le samedi 27 août de 10h à 12h.
- **Soit à adresser ou à déposer** à la Mairie de Semoy (dans une enveloppe).

Aucun enregistrement ne peut se faire sans les 4 pièces demandées (bulletin d'inscription, photocopie pièce d'identité, photocopie registre du commerce et paiement).

Tout dossier incomplet, illisible, sans signature, sans paiement ou déposé après le mercredi 31 août est automatiquement refusé.

4. PLACES LIMITEES POUR LES COMMERCANTS PROFESSIONNELS installés sous les barnums du CDF. Les Professionnels exposent sous condition d'acceptation du bureau du CDF.

5. CIRCULATION : Une fois tous les exposants placés, la circulation des véhicules (en dehors de l'organisation ou des secours) est interdite sur le vide-grenier jusqu'à 18h00.

Le tarif : 50€ les 9m².



<http://cdf-semoy.fr/>

**INSCRIPTION VIDE GRENIER SEMOY
DIMANCHE 04 SEPTEMBRE 2022.
(Artisans/Commerçants)**

(À remplir en lettres capitales)

NOM : PRENOM :

Représentant la Société (raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de :

ADRESSE du siège social:

LA FONCTION du représentant dans la société :

ADRESSE du représentant :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL ou MAIL:

N° PIECE D'IDENTITE (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ou titre de séjour) :

Délivré le : par :

Joindre impérativement :

- **une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,**
- **et une attestation d'inscription au Registre du Commerce.**

N° D'IMMATRICULATION DU VEHICULE :
(Stationnant sur le stand du vide grenier) OBLIGATOIRE

LA PIECE D'IDENTITE ET L'IMMATRICULATION SONT IMPERATIVEMENT VERIFIEES LORS DU PLACEMENT

COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS stand de 9m²: **50€**

Je déclare sur l'honneur tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code Pénal)

SIGNATURE :

DATE :

- **BULLETIN À RETOURNER EN MAIRIE : AU PLUS TARD LE MERCREDI 31 AOUT 2022**
- **TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET NON REMBOURSABLE.**
- **L'INSCRIPTION EST AUTOMATIQUEMENT ENREGISTREE APRES VERIFICATION.**

Si problème, vous serez contactés.

Tout bulletin incomplet, illisible, non signé, sans paiement, sans photocopie de la pièce d'identité et du registre du Commerce ou reçu après le Mercredi 31 août 2022 sera annulé.

Contact : <http://cdf-semoy.fr/>

Le CDF souhaite que le meilleur accueil soit réservé aux bénévoles lors des formalités de contrôle et de placement sur le terrain.

Le CDF décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir sur le vide grenier ou sur les parkings.